

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Présentation conforme à la directive européenne 2001/58/CE en application de la directive 1999/45/CE ; Classification et étiquetage selon les arrêtés fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de données de sécurité

1	IDENTIFICATION	1	
1.1	Identification du produit	1.1	DESINFECTANT GERMICIDE BACTERICIDE FONGICIDE PARFUME
1.2	Identification de la société	1.2	MATPRO SAS 111, AVENUE DU DOUARD – ZI LES PALUDS – 13400 AUBAGNE – FRANCE Tél : +33 (0) 4 42 01 09 09 Courriel : contact@materiaux-produits.com Site : www.materiaux-produits.com
1.3	N° d'appel d'urgence : ORFILA	1.3	Tél : +33 (0) 1 45 42 59 59
2	IDENTIFICATION DES DANGERS	2	Préparation biocide, contient du Chlorocresol peut déclencher une réaction allergique.
3	COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS	3	Mélange de dérivés purifiés et de sulfonate de sodium et savon d'acides gras. *Chlorocresol N°Id : 604-014-00-3-N°CAS : 59-50-7 N°CE : 200-431-6 Conc.pds (%) : < 1%, classification de la substance à l'état pur : Xn R21/22, Xi R41, R43, N R50 *Biphényl-2-ol N°Id :604-020-00-6-N°CAS : 90-43-7 – N°CE :201-993-5 Conc.pds (%) : <1%, classification de la substance à l'état pur : Xi R36/37/38, N R50. *2-Benzyl-4 Chlorophenol N°Id : APRE003- N°CAS : 120-32-1- N°CE 204-385-8, Conc pds (%) <0,5%, classification de la substance à l'état pur : C, N, R34, R43, R50/53.
4	PREMIERS SECOURS	4	
4.1	Après inhalation	4.1	Respirer de l'air frais - En cas de malaise, consulter un médecin
4.2	Après contact avec la peau	4.2	Laver à l'eau chaude et au savon - Enlever les vêtements souillés
4.3	Après contact avec les yeux	4.3	Laver abondamment à l'eau - Consulter un spécialiste
4.4	Après ingestion	4.4	En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos, ne pas faire vomir, ne rien donner à boire.
5	MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	5	
5.1	Moyens d'extinction appropriés	5.1	Mousse, poudre, tous les agents d'extinction autorisés, le produit lui-même ne brûle pas.
5.2	Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	5.2	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré.
5.3	Risque particulier résultant de l'exposition au produit en tant que tel, aux produits de la combustion, aux gaz produits	5.3	Combattre le feu depuis une position abritée. Prévoir un dispositif pour contenir l'écoulement des résidus.
5.4	Equipement de protection spécial	5.4	Equipement de sécurité total (vêtements, appareil respiratoire ...)
6	MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE	6	Assurer une ventilation adéquate.
6.1	Mesures de protection individuelle	6.1	Porter un appareil respiratoire autonome isolant -
6.2	Mesures de protection de l'environnement	6.2	Empêcher la contamination des eaux superficielles et souterraines
6.3	Méthode de nettoyage et d'absorption	6.3	Contenir et/ou recueillir le produit avec des matériaux absorbants (sable, terre)
7	MANIPULATION ET STOCKAGE	7	
7.1	Manipulation	7.1	Eviter la formation de vapeurs. Eviter tout contact avec les yeux et la peau, ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Ne pas manger, boire ni fumer. Ne jamais mélanger avec d'autres produits. Maintenir les emballages bien fermés. Ne pas réutiliser les emballages vides sans lavage ou recyclage approprié.
7.2	Stockage	7.2	Dans locaux bien ventilés à l'abri de l'humidité et bien fermés.. Conserver hors de la portée des enfants. Eviter les emballages métalliques non protégés. Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
8	CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE	8	
8.1	Mesures permettant la réduction de l'exposition	8.1	Assurer une bonne ventilation
8.2	Valeurs limites à contrôler sur le lieu de travail	8.2	Chlorocresol : VME mg/m ³ = 3 1-méthoxy-2-propanol/ VME ppm = 100 –VME mg/m ³ = 375- VLE ppm = 150 – VLE mg/m ³ = 568
8.3	Protections individuelles :	8.3	
8.31	Protection respiratoire	8.31	Appareil respiratoire seulement en cas de formation de vapeur ou de brouillard
8.32	Protection de la peau	8.32	Vêtements approprié
8.33	Protection des mains	8.33	Gants en caoutchouc nitrile, gants en PVC ou autre matière plastique.
8.34	Protection des yeux	8.34	Lunettes de sécurité protégeant des éclaboussures.

NOM DU PRODUIT : DESINFECTANT GERMICIDE BACTERICIDE FONGICIDE PARFUME

9	PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	9	PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite...)
9.1	Forme: Liquide à 20°C	9.10	Auto-inflammabilité : ND
9.2	Couleur : brun clair	9.11	Dangers d'explosion : ND
9.3	Odeur : citronnelle ou lavande	9.12	Propriétés comburantes : ND
9.4	P.H.: 9,2 +/-0,5	9.13	Pression de vapeur : ND
9.5	Viscosité : comme l'eau	9.14	Densité relative : ND
9.6	Point / intervalle d'ébullition : ND	9.15	Solubilité dans l'eau : totale
9.7	Point / intervalle de fusion : ND	9.16	Solubilité dans les solvants : ND
9.8	Point d'éclair : supérieur à 60°C	9.17	Autres données : ND
9.9	Inflammabilité : Le produit n'est pas combustible	9.18	Masse volumique : 1,00 +/-0,01 g/cm ³ N.D. : Non Déterminé
10	STABILITE ET REACTIVITE	10	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées au §7.
10.1	Conditions à éviter	10.1	Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
10.2	Matières à éviter	10.2	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10.3	Produits de décomposition dangereuse	10.3	En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.
11	INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	11	Les personnes souffrant d'allergies ne devraient pas travailler avec ce produit.
11.1	Inhalation	11.1	Irritation des muqueuses
11.2	Ingestion	11.2	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
11.3	Contact avec la peau et les yeux	11.3	Eviter tout contact avec la peau - Ecarter les sujets sensibles ayant une maladie de peau. Peut causer des irritations de la peau / dermatites. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses dues aux propriétés dégraissante du produit. Tableau 84 : maladies engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnels : hydrocarbures liquides tels white spirit ou essence spéciale, alcools, aldéhydes, glycols et leurs éthers.
12	INFORMATIONS ECOLOGIQUES	12	
12.1	Dégradabilité	12.1	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
12.2	Toxicité aquatique	12.2	Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
12.3	Toxicité écologique	12.3	ND
13	CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION	13	Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales. Voir Catalogue européen des déchets 200129 détergents contenant des substances dangereuses. Ce produit ne peut pas être mis en décharge ni être évacué dans les égouts, les caniveaux, les cours d'eau naturels ou les rivières. Ce produit ne génère pas de cendres et peut être brûlé directement dans une installation adéquate.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU : Non soumis à la réglementation des transports.

		R.T.M.D.	RID/ADR	IMDG MARITIME	OACI AERIEN
14.1	Classe				
14.2	Groupe, chiffre ou page				
14.3	Etiquettes				
14.4	Code danger				
14.5	Code matière				

NOM DU PRODUIT : DESINFECTANT GERMICIDE BACTERICIDE FONGICIDE PARFUME

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES 15.1 <i>Classification et étiquetage</i> 15.2 <i>Symboles de danger</i> 15.3 <i>Phrases R</i> 15.4 <i>Phrases S</i> 15.5 <i>Prescriptions nationales</i>	15 15.1 Selon les directives C.E.E. 15.2 Préparation biocide, contient du chlorocresol, peut déclencher une réaction allergique. 15.3 Néant 15.4 S2 : conserver hors de la portée des enfants. S23 : Ne pas respirer les gaz/ fumées / vapeurs/ aérosols. S24 : Eviter le contact avec la peau. S26 : En cas de contact avec les yeux, laver abondamment et immédiatement à l'eau claire et consulter un spécialiste S37 : Porter des gants appropriés. S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. S50 : Ne pas mélanger avec eau de javel ou tout autre produit d'entretien. 15.5 Se reporter à l'ensemble des textes officiels																				
16 AUTRES INFORMATIONS	16 Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans cette fiche sont requises aux termes de : <ul style="list-style-type: none"> - 29^{ème} adaptation directive substances dangereuses - directive 99/45 sur les préparations dangereuses. Texte des phrases R mentionnées au chapitre 2 : R21/22 : Nocif par contact avec la peau et par ingestion. R41 : Risque de lésions oculaires graves. R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques. R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. R10 : Inflammable R38 : Irritant pour la peau. Etiquetage Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 1048/2005, 1451/2007 et Directive 98/8/ CE) : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Nom :</th> <th>CAS</th> <th>CE</th> <th>%</th> <th>TP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2-Benzyl-4-Chlorophenol</td> <td>120-32-1</td> <td>204-385-8</td> <td>0,03</td> <td>02</td> </tr> <tr> <td>Chlorocresol</td> <td>59-50-7</td> <td>200-431-6</td> <td>0,16</td> <td>02</td> </tr> <tr> <td>2-Phenylphenol (ISO)</td> <td>90-43-7</td> <td>201-993-5</td> <td>0,13</td> <td>02</td> </tr> </tbody> </table>	Nom :	CAS	CE	%	TP	2-Benzyl-4-Chlorophenol	120-32-1	204-385-8	0,03	02	Chlorocresol	59-50-7	200-431-6	0,16	02	2-Phenylphenol (ISO)	90-43-7	201-993-5	0,13	02
Nom :	CAS	CE	%	TP																	
2-Benzyl-4-Chlorophenol	120-32-1	204-385-8	0,03	02																	
Chlorocresol	59-50-7	200-431-6	0,16	02																	
2-Phenylphenol (ISO)	90-43-7	201-993-5	0,13	02																	

ND : Non Déterminé

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du 25/06/2012.

Ils sont donnés de bonne foi. Une liste de rappel des principaux textes législatifs, réglementaires et administratifs peut être jointe, à titre indicatif, à cette fiche. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.